

Communiqué de presse

Objet : Concertation ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon

Avis de l'association AVEC

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier soumis à concertation par la Communauté d'Agglomération LMV, notre association a émis un avis défavorable à la réalisation de cette opération avec les modalités présentées dans le dossier. En effet, il nous apparaît que :

1. L'étude préalable agricole montre que les incidences du projet sur l'économie agricole sont particulièrement importantes. La perte de terres agricoles irriguées, proches de zones urbaines et très fertiles, fait perdre la possibilité de produire localement l'alimentation pour les populations et déstabilise l'économie agricole, spécifique de notre région, nécessaire pour alimenter la ville en produits frais notamment vers la restauration collective. Le maître d'ouvrage, s'il reconnaît ce préjudice, ne propose qu'une compensation limitée afin de garantir un équilibre financier de l'opération, privilégiant ainsi des activités économiques dont une grande partie est écologiquement contestable (logistique), au détriment de l'économie agricole dont le maintien et le développement sont essentiels pour l'équilibre de notre territoire et la transition écologique.
2. L'avis de l'autorité environnementale, figurant au dossier, comporte de nombreuses réserves (14) pour lesquelles le dossier présenté apporte des réponses souvent imprécises et relevant plus d'intention à agir que de données concrètes.
3. L'artificialisation des terres du projet (bâtiments, parkings et voies de circulation) entraîne une perte en eau pour les nappes phréatiques, l'augmentation des risques d'inondation, la perte de la vie du sol générant de la biodiversité.
4. L'intérêt économique du projet est présenté de manière contestable et peu fiable. Il ne permet pas de garantir qu'il compense les impacts négatifs du projet.
5. Il semble que cette zone recevra des entreprises logistiques importantes. Cela signifie encore plus de poids lourds, générant du bruit, de la pollution aux particules fines et contribuant au réchauffement climatique. Le développement de ce type d'activités ne nous semble pas en phase avec les enjeux de la transition écologique actuels et l'urgence à réorienter l'économie vers un plus grand respect des contraintes environnementales.
6. Les terrains urbanisables sur notre territoire étant rares, il est nécessaire de les réserver à des activités à forte valeur ajoutée et compatibles avec les enjeux précités. Le dossier présenté fait apparaître la réalisation de vastes entrepôts fortement consommateurs d'espace, d'énergie qui risquent de ne générer que peu d'emplois et peu de richesses.

7. Le projet est situé dans une zone sensible en matière de paysage, en entrée de ville et en vue directe sur le Luberon. Si le projet évoque cette incidence, les mesures prises pour maîtriser l'impact de l'opération dans ce domaine sont imprécises et relèvent essentiellement de la déclaration d'intention. Le cahier des charges qui sera imposé aux constructeurs n'est pas présenté. Que prévoira-t-il en matière de hauteur des bâtiments, d'aspect et des matériaux des constructions, de plantations et végétalisation, des parkings, de sauvegarde des canaux d'irrigation... ?

Pour résumé, ce projet correspond, en dépit de son habillage « vert », à une logique économique dangereuse et dépassée qui n'est pas à la hauteur des défis que pose le réchauffement climatique et la transition énergétique. Ce projet ne s'inscrit pas dans la notion de « ville durable ». Cette zone pourrait faire l'objet d'un projet alternatif basé sur des modes de production respectueux de l'environnement et favorisant une mixité entre une agriculture biologique et des agrosystèmes durables ainsi que des activités tertiaires innovantes. Ceci permettrait d'engager une transition écologique vers une économie plus responsable nécessaire à l'avenir de notre société.